

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur sa trente-huitième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 17 au 20 septembre 2001



**NATIONS UNIES**



Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/48/19  
TD/B/WP/147  
26 octobre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme sur sa trente-huitième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 17 au 20 septembre 2001



## TABLE DES MATIÈRES

| <b>Chapitre</b>   | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL<br>À SA TRENTE-HUITIÈME SESSION .....            | 4           |
| A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED .....                             | 4           |
| B. Évaluation des activités de coopération technique .....                                      | 5           |
| II. DÉBATS ET AUTRES DÉCISIONS .....  | 7           |
| A. Minute de silence .....  | 7           |
| B. Déclarations liminaires .....  | 7           |
| C. Séances informelles .....  | 9           |
| D. Décisions du Groupe de travail .....   | 9           |
| E. Déclarations de clôture .....  | 10          |
| III. QUESTIONS D'ORGANISATION .....   | 11          |
| A. Ouverture de la session .....  | 11          |
| B. Élection du bureau .....   | 11          |
| C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....                                | 11          |
| D. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session<br>du Groupe de travail .....         | 12          |
| E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce<br>et du développement ..... | 12          |
| <b>Annexes</b>  |             |
| I. ORDRE DU JOUR PROVISoire .....   | 13          |
| II. PARTICIPATION .....   | 14          |
| III. LISTE DES DOCUMENTS .....  | 16          |

## Chapitre I

### DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA TRENTE-HUITIÈME SESSION

#### A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

##### Projet de décision\*

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement (TD/B/48/5 et Add.1 et 2), ainsi que du plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2002;
2. *Note avec satisfaction* l'amélioration de la qualité des rapports, et *demande* que les observations et suggestions faites à la trente-huitième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme soient prises en compte pour l'établissement des futurs rapports;
3. *Note avec intérêt* l'augmentation des contributions bilatérales et multilatérales aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, *remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions et *invite* tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux à envisager d'accroître leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays en développement, et en particulier en faveur de l'Afrique, qui compte 34 des 49 PMA;
4. *Souligne* qu'il est important d'assurer la prévisibilité du financement et la viabilité des programmes de coopération technique de la CNUCED, et à cet égard *encourage* des contributions pluriannuelles;
5. *Se félicite* de la meilleure utilisation qui est faite des ressources humaines des pays en développement pour l'exécution des activités de coopération technique, et *préconise* une plus grande diversification géographique concernant l'emploi de consultants et d'experts, en particulier au profit des pays en développement;
6. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de jouer son rôle dans les efforts internationaux concertés qui sont déployés pour aider les pays en développement à tirer pleinement avantage du commerce et à réduire la pauvreté, notamment en intégrant le commerce dans les stratégies de développement et en renforçant les partenariats avec d'autres institutions menant des activités d'assistance technique liées au commerce, en particulier au profit des PMA dans le contexte du Cadre intégré;

---

\* Ce projet de décision a par la suite été adopté par le Conseil du commerce et du développement le 4 octobre 2001 – décision 469 (XLVIII); voir le rapport du Conseil sur sa quarante-huitième session [TD/B/48/18 (vol. I)].

7. *Prie* le secrétariat de poursuivre son travail de consolidation et de regroupement des activités de coopération technique;

8. *Se félicite, en en soulignant l'importance*, de l'initiative prise par le secrétariat de réaliser un examen interne de la coopération technique en vue de renforcer l'impact des activités de coopération technique, d'assurer une plus grande cohésion des différents éléments de programme et de rationaliser les procédures opérationnelles pour une plus grande efficacité et de meilleurs résultats, et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de présenter les résultats de cet examen interne aux réunions d'examen à mi-parcours, pour analyse;

9. *Réitère* sa demande, précédemment formulée dans sa décision 461 (XLVII), concernant la traduction des documents dans toutes les langues officielles.

146<sup>e</sup> séance plénière  
20 septembre 2001

## **B. Évaluation des activités de coopération technique**

### **Décision du Groupe de travail**

*Le Groupe de travail,*

1. *Souligne* l'importance qu'il accorde aux évaluations approfondies des programmes de coopération technique et à la suite donnée aux recommandations découlant de ces évaluations, et *encourage* le secrétariat de la CNUCED à continuer de prêter une attention particulière à ce processus;

2. *Invite* le secrétariat à étudier les moyens de prévoir le financement des évaluations approfondies des programmes de coopération technique demandées par le Groupe de travail en consultation avec les donateurs intéressés, et à continuer d'inclure dans les programmes de coopération technique des modalités d'évaluation;

### **TRAINMAR**

3. *Se félicite* de l'évaluation approfondie du Programme TRAINMAR (TD/B/WP/144 et UNCTAD/EDM/Misc.175), *loue* la qualité et le professionnalisme du travail accompli par l'équipe d'évaluation ainsi que l'appui apporté par le secrétariat à l'établissement du rapport présenté, et *fait siennes* les recommandations qui y figurent;

4. *Demande instamment* au Secrétaire général de la CNUCED de mettre en œuvre les recommandations susmentionnées et, dans ce cadre, *prend note* des explications que le secrétariat lui a fournies sur la façon dont il envisage de donner suite à ces recommandations ainsi que des précisions qu'il lui a données selon lesquelles les activités préparatoires à leur application ont déjà commencé; et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de lui faire rapport à ce sujet en septembre 2002, à sa session consacrée à la coopération technique;

5. *Souligne* la nécessité, dans le cadre de la mise en œuvre des dites recommandations, de tirer parti des aspects positifs du Programme pour en contrôler la qualité et l'adapter à

l'évolution de ce secteur, ainsi que d'intégrer et de coordonner de manière adéquate les Programmes TRAINFORTRADE, TRAINMAR et Port Certificates;

### **EMPRETEC**

6. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises en vue de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, *invite* le secrétariat, les donateurs et les bénéficiaires à donner suite aux recommandations qui n'ont pas encore été suivies d'effets, et *prie* le secrétariat de lui présenter, pour information, un rapport final sur la phase de consolidation en septembre 2002, à sa session consacrée à la coopération technique;

### **Stratégie concernant les pôles commerciaux**

7. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés dans l'application de la stratégie concernant les pôles commerciaux, en particulier de la création de la Fédération mondiale des pôles commerciaux et du transfert à cette entité du système ETO, *souligne* l'importance de l'action que la CNUCED mène en vue d'appuyer et de renforcer les pôles commerciaux et la Fédération mondiale des pôles commerciaux qui se met en place, et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de lui soumettre à sa session de septembre 2002 un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie;

### **Évaluations futures**

8. *Décide* d'examiner à sa session de septembre 2002 une évaluation thématique des activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités, en s'inspirant notamment des évaluations approfondies déjà réalisées.

*146<sup>e</sup> séance plénière  
20 septembre 2001*



## Chapitre II

### DÉBATS ET AUTRES DÉCISIONS

#### A. Minute de silence

1. Le Groupe de travail a observé une minute de silence en mémoire aux victimes des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001.

#### B. Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a remercié les donateurs de leur généreux appui aux activités de coopération technique de la CNUCED. Au cours de l'année 2000, des progrès avaient été accomplis concernant l'intégration des activités opérationnelles avec les activités de recherche et les travaux d'analyse, ainsi qu'avec les travaux du mécanisme intergouvernemental. L'appui au renforcement des capacités - humaines et institutionnelles - restait le principal objectif des activités de coopération technique. Il était satisfaisant de constater que les contributions de fonds d'affectation spéciale avaient augmenté de 36 % en 2000 par rapport à 1999, pour atteindre 18,7 millions de dollars. Un fait important à cet égard était qu'un nombre croissant de donateurs se souciaient de trouver les moyens d'assurer la stabilité et la prévisibilité du financement des activités de coopération technique de la CNUCED. Certains donateurs s'étaient engagés à verser des contributions annuelles fixes et annonçaient des contributions sur plusieurs années. Le Secrétaire général adjoint a évoqué les principales activités entreprises par le secrétariat, où la priorité continuait d'être accordée aux pays les moins avancés, ainsi que les progrès accomplis concernant l'utilisation des capacités des pays en développement dans la mise en œuvre de la coopération technique et pour assurer la viabilité financière de certains programmes de coopération technique. Conformément au paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, le premier cours de formation sur les grandes questions économiques internationales avait eu lieu en 2001.

3. Des efforts supplémentaires étaient nécessaires dans certains domaines pour que les activités de coopération technique répondent davantage aux besoins des bénéficiaires et aux préoccupations des donateurs. Il s'agissait, par exemple, de renforcer la coordination entre les institutions fournissant une assistance technique liée au commerce, d'améliorer l'information sur les activités réalisées et de regrouper les activités de coopération technique. Le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé de faire réaliser un examen interne de ces activités, examen dont le rapport devrait être achevé d'ici à février 2002.

4. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, relatif à l'évaluation de programmes de coopération technique, outre l'évaluation du programme TRAINMAR et l'examen des rapports d'activité sur le programme EMPRETEC et le programme relatif aux pôles commerciaux, le Groupe de travail devait décider du programme à évaluer en 2002; ce pourrait être des éléments concernant le renforcement des capacités.

5. Enfin, à propos du point 5 de l'ordre du jour relatif à la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint a dit que les contributions spéciales versées à cet effet avaient directement facilité la participation

d'experts de pays en développement, en particulier de pays qui n'auraient pu autrement participer aux réunions.

6. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que, bien que les ressources globales disponibles pour les activités opérationnelles aient augmenté en 2000, les dépenses avaient diminué. Il a adressé ses sincères remerciements aux donateurs pour leur soutien continu et a souligné que les pays africains figuraient parmi ceux qui avaient le plus grand besoin de l'assistance de la CNUCED. La part des ressources affectées à l'Afrique était restée stable en 2000, mais le volume global avait diminué, et les programmes régionaux étaient en retrait par rapport aux projets nationaux. Il fallait inverser cette tendance, assurer une meilleure répartition des ressources et accroître substantiellement les activités de coopération technique en faveur de l'Afrique. Le Groupe africain notait toutefois avec satisfaction que la part des ressources consacrées aux pays les moins avancés avait augmenté. Pour ce qui était de la participation des pays en développement aux réunions d'experts, elle dépendait beaucoup d'un soutien financier adéquat, d'où l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils accroissent leurs contributions à cet égard. Le représentant s'est félicité de l'incorporation d'indicateurs de résultat dans les descriptifs de projet et a souligné l'importance que son groupe attachait à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. En conclusion, il a souligné que l'Afrique devait occuper une place centrale dans les activités de coopération technique de la CNUCED.

7. La représentante de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'importance de la coopération technique, en particulier de la coopération technique liée au commerce. L'Union européenne notait avec satisfaction que la part des ressources consacrée aux pays les moins avancés s'établissait à 43 %, et celle de l'Afrique à 21 %. Avec 34 PMA, l'Afrique constituait une priorité pour l'Union européenne. Les données figurant dans la documentation du secrétariat concernant les tendances en matière d'exécution de projets et de mobilisation de ressources montraient l'importance de la coopération technique de la CNUCED. Elle en révélait cependant aussi le morcellement et la difficulté qu'il y avait à déterminer l'orientation principale des activités. Étant donné la place faite au commerce dans le «Cadre intégré», il faudrait mettre davantage l'accent sur l'intégration du commerce dans les politiques de développement. La représentante s'est félicitée du rapport d'évaluation du programme TRAINMAR, ainsi que des rapports d'activité sur le programme EMPRETEC et le programme relatif aux pôles commerciaux. Concernant la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, la présence d'experts de ces pays était une contribution décisive au succès des réunions considérées. Enfin, elle a déclaré souhaiter avoir davantage de détails sur l'examen interne des activités de coopération technique ainsi que sur l'examen à mi-parcours du programme de la CNUCED, en préparation de la prochaine session du Conseil du commerce et du développement.

8. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a exprimé sa reconnaissance pour la solidarité manifestée à l'égard de son pays lors des récentes attaques terroristes perpétrées contre des victimes innocentes. Concernant les travaux du Groupe de travail, il a souligné l'intérêt et la nécessité d'une évaluation des activités de coopération technique, ainsi que d'une plus grande cohésion et d'une vision plus large de ces activités. Il s'est déclaré satisfait de la décision du secrétariat de réaliser un examen interne des activités de coopération technique, en ajoutant que les efforts de coopération avec d'autres institutions menant des activités de coopération technique liées au commerce devaient se poursuivre. En conclusion, il a dit que la CNUCED

avait été l'instigatrice de nombreux programmes utiles de coopération technique, mais que dans certains cas la décision devait être prise de mettre un terme à la participation de la CNUCED, qui n'était plus la mieux placée pour assurer la poursuite des activités.

9. Le représentant du **Japon** a souligné l'importance des activités de coopération technique pour la coopération au service du développement et la nécessité d'évaluer périodiquement ces activités pour en assurer une exécution efficace. Les programmes dont l'efficacité n'était pas avérée devaient être supprimés. Il s'est déclaré satisfait de l'importance accordée aux activités en faveur des pays les moins avancés. Enfin, il a attiré l'attention sur le soutien que son gouvernement apportait au Cadre intégré, en particulier aux activités en faveur du Cambodge.

10. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, s'est déclaré satisfait de la documentation établie pour le Groupe de travail et a insisté sur l'intérêt d'un examen approfondi des programmes de coopération technique, programme par programme.

11. Le représentant de l'**Égypte** a exprimé sa profonde gratitude aux donateurs pour leur soutien et a demandé que cette assistance se poursuive. Il s'est félicité de l'accroissement de la part des ressources de coopération technique consacrée aux pays les moins avancés. L'Égypte accordait une importance particulière à l'application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Elle notait avec satisfaction que quatre projets de coopération technique étaient financés sur le Compte pour le développement. Concernant la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED, le représentant a souligné que cette participation était essentielle pour les pays en développement.

### **C. Séances informelles**

12. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **D. Décisions du Groupe de travail**

#### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement** (point 3 de l'ordre du jour)

13. À sa 146<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2001, le Groupe de travail a approuvé un projet de décision destiné à être adopté par le Conseil du commerce et du développement (publié ultérieurement sous la cote TD/B/48/L.1). (Pour le texte du projet de décision, voir le chapitre I plus haut.)

#### **Évaluation des activités de coopération technique** (point 4 de l'ordre du jour)

14. À sa 146<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2001, le Groupe de travail a adopté la décision TD/B/WP/L.102. (Pour le texte de la décision, voir le chapitre I plus haut.)

15. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que, concernant la demande faite au Secrétaire général de la CNUCED de présenter au Groupe de travail à sa session de septembre 2002 un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux pôles commerciaux, le secrétariat tiendrait des consultations informelles en vue de l'établissement de ce rapport.

**Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED (point 5 de l'ordre du jour)**

16. À sa 146<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2001, le Groupe de travail a pris note du document TD/B/WP/146 établi par le secrétariat et a demandé au Président de tenir des consultations informelles en vue de parvenir à un accord sur le financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales de la CNUCED dans le contexte de la préparation de l'examen à mi-parcours, et de lui faire rapport à la reprise de sa trente-huitième session.

**E. Déclarations de clôture**

17. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné l'importance que son groupe attachait à une bonne exécution des programmes de coopération technique en faveur de l'Afrique.

18. La représentante de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est félicitée de l'examen interne des activités de coopération technique que le secrétariat avait l'intention de réaliser. Le document TD/B/WP/139/Add.1 était très utile et l'Union européenne proposerait au secrétariat des améliorations supplémentaires. Le secrétariat était invité à poursuivre ses diverses consultations avec les États membres sur la coopération technique, s'agissant en particulier des réunions spéciales avec des donateurs. Dans les futurs rapports sur les activités de coopération technique, le secrétariat devrait particulièrement veiller à replacer ces activités dans leur contexte global afin que le Groupe de travail puisse évaluer les efforts faits pour renforcer la cohérence et la coopération avec d'autres organisations internationales et avec les donateurs bilatéraux en vue d'éviter les chevauchements et de tirer parti des avantages comparatifs de la CNUCED. L'Union européenne se félicitait de la volonté de transférer des ressources d'activités non prioritaires vers de nouvelles activités. Elle déplorait le faible taux de participation à la session du Groupe de travail.

### **Chapitre III**

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **A. Ouverture de la session**

19. La trente-huitième session du Groupe de travail a été ouverte par M<sup>me</sup> Nicole Clarke (Barbade), Vice-Présidente/Rapporteur du Groupe de travail à sa trente-septième session.

##### **B. Élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

20. À sa 144<sup>e</sup> séance plénière (séance d'ouverture), le 17 septembre, le Groupe de travail a élu M. Arnaldo Abeti (Italie) Président et M<sup>me</sup> Gothani Indikadahena (Sri Lanka) Vice-Présidente/Rapporteur.

##### **C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

21. Également à sa 144<sup>e</sup> séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote (TD/B/WP/141); l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement:
  - a) Examen d'ensemble;
  - b) Mise en œuvre de la décision 462 (XLVII) du Conseil
4. Évaluation des activités de coopération technique:
  - a) Évaluation du programme TRAINMAR;
  - b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC;
  - c) Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie concernant les pôles commerciaux
5. Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED
6. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail
7. Questions diverses

8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

**D. Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session du Groupe de travail**

(Point 6 de l'ordre du jour)

22. À sa 146<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 20 septembre 2001, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session (voir l'annexe I plus loin).

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au  
Conseil du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

23. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport – document TD/B/WP/L.101 – et a autorisé la Rapporteuse à en établir la version finale en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION  
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Évaluation des activités de coopération technique:
  - a) Évaluation des activités relatives au renforcement des capacités
  - b) Suivi de l'évaluation approfondie du programme TRAINMAR
  - c) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du programme EMPRETEC
  - d) Rapport intérimaire sur l'application de la stratégie relative aux pôles commerciaux
5. Ordre du jour provisoire de la quarantième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| Barbade                | Maroc                  |
| Chine                  | Maurice                |
| États-Unies d'Amérique | Pakistan               |
| Éthiopie               | Pays-Bas               |
| Fédération de Russie   | République dominicaine |
| Indonésie              | Sri Lanka              |
| Italie                 | Suisse                 |
| Japon                  | Venezuela              |

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur:

|            |   |
|------------|---|
| Allemagne  | Mauritanie  |
| Bahreïn    | Mexique   |
| Croatie    | Nigéria   |
| Danemark   | Ouganda   |
| Égypte     | Philippines   |
| Finlande   | Portugal  |
| France     | République populaire démocratique de Corée          |
| Irlande    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Luxembourg | Sénégal   |
| Madagascar | Turquie   |

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.46.



3. Un organisme intergouvernemental était représenté à la session: la Communauté européenne.
4. L'Organisation mondiale du commerce était également représentée à la session.
5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la session.
6. Une organisation non gouvernementale de la catégorie générale était représentée à la session: la Confédération internationale des syndicats libres.

**Annexe III**

**LISTE DES DOCUMENTS**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| TD/B/WP/139<br>et Add.1 et 2 | Examen des activités de coopération technique de la CNUCED  |
| TD/B/WP/141                  | Ordre du jour provisoire et annotations   |
| TD/B/WP/142<br>et Add.1      | Plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2002   |
| TD/B/WP/143                  | Mise en œuvre de la stratégie adoptée concernant le programme relatif aux pôles commerciaux   |
| TD/B/WP/144                  | Évaluation du programme TRAINMAR  |
| TD/B/WP/145                  | Application des recommandations découlant de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC   |
| TD/B/WP/146                  | Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED |
| TD/B/WP/L.101                | Projet de rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente-huitième session                                      |
| TD/B/WP/L.102                | Évaluation des activités de coopération technique   |

-----